Quarante-Neuvième année — N° 2354 Téléphone 18.69- BUREAUX : 5, Rue Es-Sadikia — TUNIS 15 CENTIMES 5-10 Janvier 1936

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien SOCIALE La Tunisie Socialiste

INSERTIONS 1re page 10 fr. la ligne ; Echos : 5 fr. ; 2e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef : Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Abonnements Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

La « Petite Tunisie » adresse à ses amis, lecteurs, abonnés et annonciers ses vœux les meilleurs pour 1936 avec l'espoir que cette année sera moins mauvaise que sa devancière.

Serons-nous les soldats de l'Angleterre ?

Quand le navire suit une route bizarre en vue des récifs, il faut certes avoir confiance dans le pilote, mais, sans être pilote soi-même, on désire savoir vraiment où l'on va. Oui, où allons-nous et que sommes-nous venus faire dans cette galère de la Société des Nations à propos d'un conflit colonial où seule l'Angleterre avait des intérêts personnels à faire prévaloir ?

Quelle drôle d'idée aussi de vouloir partager l'échiquier éthiopien avec un petit couloir pour le Négus par ici, de petits carrés par là pour l'Italie, le tout agrémenté de zones d'influence accommodées à la sauce S.D.N. C'est très gentil de disposer des autres avec désinvolture, encore faut-il savoir si ces procédés sont du goût des deux partenaires. Naturellement, aujourd'hui personne n'est content et l'opinion publique ne saisit pas très bien la raison d'être de ces pourparlers. Le seul bénéfice de notre intervention sera de connaître enfin toutes les intrigues que l'Angleterre a su ourdir après la grande guerre dans cette région qui s'étend de l'Asie Mineure au Golfe Persique et à l'Arabie pour y exercer une hégémonie politique et commerciale exclusivement à son avantage.

Nous nous sommes stupidement laissés entraîner à la remorque des Anglais dans une aventure où, pour le moment, nous faisons figure ridicule. La conquête de l'Ethiopie par l'Italie est une opération coloniale qui présente assez de risques en elle-même pour que nous laissions les antagonistes choisir « proprio motu » les terrains d'opérations qui conviennent le mieux à leurs intérêts. Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'entente se fasse d'elle-même à l'approche de la saison des pluies et si à ce moment-là on nous demande notre médiation pour essayer de stabiliser définitivement la situation, rien de mieux que nous nous employions à trouver les bases d'une paix durable et définitive. Au surplus, ce conflit n'aura été ni le premier, ni le plus important de tous ceux qui ont ensanglanté le globe terrestre depuis la boucherie de 1914 : l'essentiel est qu'il ne dégénère pas en une nouvelle guerre européenne par la maladresse de la S.D.N. qui n'est pas encore un organisme préparé au rôle qu'elle veut jouer ; dans les conflits de cette nature il y a, en effet, trop d'impondérables qui entrent en ligne de compte, et ceux qui ne sont pas directement intéressés ne peuvent apprécier avec impartialité les causes profondes qui déclenchent ces cataclysmes.

D'autre part, à en juger par la lenteur avec laquelle se manifestent les interventions, on peut affirmer que si, à nouveau, les Germains avaient inopinément envahi la Gaule, ce n'est pas la S.D.N. qui nous aurait, en temps opportun, tirés d'embarras. Or, c'est à ce seul point de vue que nous devons nous placer et, en l'occurrence, les moyens de protection que Genève nous offre paraissent plus calamiteux que le danger même que l'on veut éviter.

On ne saurait trop répéter que les interventions des grandes puissances ne sont le plus souvent qu'un moyen commode de vider de vieilles querelles. En l'occurrence, l'intervention de la Grande-Bretagne à la S.D.N. à propos de l'Ethiopie est l'aboutissant d'une longue lutte économique avec l'Italie dans la région de la Mer Rouge. Serons-nous assez niais pour prendre parti contre l'Italie en faveur d'une nation qui n'a cessé, au cours des siècles derniers, de mettre l'Europe à feu et à sang pour conserver sa suprématie navale, commerciale, industrielle et coloniale ? Que lui importe que des peuples crèvent de faim, pourvu que le triomphe de sa politique lui assure la maîtrise de la Méditerranée : en Arabie comme en Chine, l'Angleterre veut être à même d'imposer sa camelote sans avoir à composer avec des concurrents gênants. Consciente aujourd'hui de sa faiblesse, il lui faut des soldats mercenaires pour l'aider au cas où la grande flotte serait mise à mal par l'aviation italienne ; il lui faut au moins un allié pour pouvoir franchir en ligne droite les 1.200 kilomètres qui la séparent des plaines du Pô. Serons-nous les soldats de l'Angleterre ? Aurons-nous oublié à ce point notre histoire ?

Le plus triste dans cette aventure, c'est que notre Parlement semble inconscient du danger que nous courons. C'est au moment où l'Angleterre songe à faire appliquer des sanctions qui sont de nature à provoquer la ruine d'un grand pays, la fin d'un régime et la mort de milliers de soldats avec, comme corollaire, une révolution vraisemblablement sanglante, que la Chambre a entendu d'un cœur léger M. Pierre Laval exposer les engagements pris en cas de conflit méditerranéen à ce sujet. Comment croire que l'Italie ne réagira pas ? Il y a pourtant des heures où un dictateur ne peut plus reculer. Qu'a fait Napoléon en de semblables conjonctures ? Qui nous dit que déjà, avec l'Allemagne énigmatique et silencieuse, un plan n'a pas été élaboré et qu'au large de Venise, par exemple, Duce et Führer, venus en hydravion, n'ont pas récemment échangé un ultime serment ?

Croire que Mussolini viendra humblement faire amende honorable serait méconnaître l'état d'âme de l'Italie et ignorer la gravité d'une brutale coercition.

CIVIS.

BULLETIN

Pourquoi la crise sévit-elle si durement ?

L'année s'en va et la crise reste. Nombreuses sont les causes de l'arrêt des affaires : causes morales, causes politiques, causes économiques. On a trop tiré la corde en faveur de l'employé sans penser à l'employeur. On a paralysé l'essor de l'initiative privée, car en raison des difficultés que soulèvent les lois fiscales et les lois ouvrières on en arrive à ne plus avoir intérêt à organiser de grosses entreprises industrielles qui laissent tous les risques à la charge du capitaliste, toutes les complications, tous les aléas sans aucun espoir en contrepartie de bénéfices importants susceptibles de tenter des audacieux.

Que penser, en effet, d'un organisateur de premier plan disposant de capitaux considérables et d'une expérience hors de pair qui fait vivre plusieurs centaines d'ouvriers, mais qui est tenu de se plier à des exigences telles que son revenu ne rémunère pas le travail écrasant qui lui est imposé : n'est-il pas plus sage pour lui de placer ses capitaux à faible intérêt et de se désintéresser complètement du sort d'entreprises qui l'obligent à mener une vie de galérien ? A trop vouloir protéger, réglementer, favoriser, on en arrive au résultat contraire, à l'arrêt des affaires, au découragement, au dégoût même de ceux qui étaient seuls capables de mener à bien de difficiles créations.

Dans toutes choses le point de vue psychologique a une importance bien supérieure au fait immédiat. La plus mauvaise manière, par exemple, de venir en aide à une catégorie déterminée de locataires, c'est de leur assurer légalement des prérogatives spéciales : on leur ferme immédiatement toutes les portes en croyant les favoriser.

Ainsi dans la crise qui sévit, le législateur a une grande part de responsabilité ; on ne crée pas artificiellement une ambiance favorable par le seul miracle des lois, bien au contraire en violant les principes d'une économie naturelle on aboutit à l'embouteillage général, au déséquilibre mondial et à une misère plus cruelle que les injustices partielles que l'on avait cru éviter.

Encore les cumulards

Le commissaire-priseur Chat est toujours un peu là, dirigeant son journal et occupant les deux charges de commissaire-priseur qui, jusqu'alors, existaient à Tunis.

Quand donc ce scandale finira-t-il ?

D'abord par la nomination d'un second commissaire-priseur et, ensuite, par la cessation de sa direction du journal.

Ce n'est pas qu'il nous gêne, mais pour la bonne règle et pour faire respecter l'arrêté résidentiel qui interdit les cumuls.

A Alger, un commissaire-priseur du nom de Blasselle, qui a atteint 70 ans, vient d'être relevé de ses fonctions et remplacé par un commissaire plus jeune.

49e année d'existence

Avec ce numéro la « Petite Tunisie » entre dans sa 49e année d'existence, presque demi-centenaire.

Et si nous l'avions voulu elle serait peut-être le seul quotidien de Tunisie, car les offres d'argent ne nous ont pas manqué, mais nous avons toujours préféré notre indépendance aux joies d'avoir un quotidien.

Tiraillé par les uns, tiraillé par les autres, un quotidien ne reflète jamais l'opinion de son directeur.

Ainsi, lors du proconsulat de M. Charles Rouvier, la « Dépêche » faillit faire la culbute, et c'était la « Petite Tunisie » qui était personna grata **à la Résidence Générale.**

Malheureusement pour elle, M. Rouvier était affligé de 300.000 francs de rentes, et comme il s'ennuyait à mourir à Tunis, il chercha un permutant, et ce fut ce salopard de Millet qui vint le remplacer, au grand dam de la population française et des populations étrangères.

La « Dépêche » reprit du poil dans la main en servant de son mieux ce dernier, ce qui lui valait d'importantes subventions.

Si M. Rouvier, qui l'avait dans le nez, était resté 4 ou 6 ans comme M. Massicault, il y a longtemps qu'elle aurait réduit sa parution.

Ceci dit sans acrimonie ni jalousie de notre part.

LA PETITE TUNISIE.

La Tunisie attend la suppression des timbres-primes

« Notre correspondant de Tunis nous a fait indiquer le 11 octobre que les timbres-primes étaient supprimés dans la Régence, ce que nous avons dit d'autant plus volontiers que cette excellente mesure venait d'être prise pour le Maroc. Et nous souhaitons qu'elle le soit également dans tout notre empire d'outre-mer.

« Or, notre sympathique confrère, la *Tunisie Française*, nous apprend que la question est peut-être à l'étude, mais que notre correspondant a pris ses désirs pour la réalité. En tout cas, la *Tunisie Française* considère cette anticipation avec plaisir et compte aimablement que notre article attirera de nouveau l'attention des services du Protectorat sur la nécessité de l'extension de cette mesure à la Régence.

« LE COURRIER COLONIAL ».

Et la Commission du Commerce a confirmé sa décision antérieure tendant à la suppression des primes et timbres-primes, mais elle a invité son rapporteur, M. Peissel, à compléter son rapport sur les timbres-primes et ventes avec primes en nature en ce qui concerne, d'une part, la situation spéciale des sociétés qui ont, comme seul objet, la distribution des primes et, d'autre part, le délai à fixer pour l'application de la loi à intervenir.

La responsabilité des syndics de faillites

Depuis longtemps, industriels et commerçants protestent contre la lenteur des opérations de certaines faillites et les frais énormes qu'elles entraînent.

Pour la première fois, le Tribunal de Commerce de la Seine vient de donner à ce sujet, à un de ses syndics, un sévère avertissement.

Statuant sur une demande de dommages et intérêts, présentée contre celui-ci, pour ces griefs par une société d'assurances, le Tribunal a déclaré que le syndic « avait commis dans la gestion de la faillite des fautes engageant sa responsabilité personnelle ».

En conséquence, le tribunal lui refusa son quitus, le condamna par provision à payer à la société 350.000 francs à titre de dommages-intérêts — et pour le surplus des dommages-intérêts commit un expert comptable pour examiner la comptabilité de la faillite et en vérifier la sincérité.

Un deuil à la Cour beylicale

Dimanche matin la beya douairière lella Jeneina est décédée au palais d'Hammam-Lif à l'âge de 66 ans.

Elle était la mère du prince Taïeb et de quelques princesses, dont l'ex-femme de Slim Dziri, décédée elle-même il y a deux ans.

Son enterrement eut lieu lundi matin à Tourbet-el-Bey, où sont ensevelies les femmes des souverains, devant une assistance très nombreuse à laquelle participaient toutes les autorités civiles et militaires du Protectorat.

En cette douloureuse circonstance nous prions S. A. Sidi Ahmed Pacha Bey et toute la famille beylicale d'agréer nos vives et sincères condoléances.

Un projet de loi sur les magasins à prix unique

Le Ministère du Commerce communique :

« M. Georges Bonnet, ministre du Commerce et de l'Industrie, a soumis au Conseil des Ministres un projet de loi sur les magasins à prix unique, qu'il a été autorisé à déposer au nom du Gouvernement.

« Aux termes de ce projet, pendant une durée d'un an, aucun nouveau magasin à prix unique ne pourra être ouvert et aucun de ceux existant déjà ne pourra s'agrandir. Toutefois, la continuation des travaux en cours est autorisée. Des sanctions sont prévues à l'égard des contrevenants.

« La mesure proposée par le Gouvernement, sans porter atteinte aux situations acquises et sans préjuger de l'avenir, a simplement pour objet de mettre fin au développement d'une catégorie d'établissements dont l'extension avait soulevé une émotion considérable dans les milieux commerciaux. Il concilie ainsi les intérêts des petits commerçants et ceux des consommateurs. »

L'OTUS tunisien

Trois champions de la qualité se partagent le territoire nord-africain, soit, de l'Ouest à l'Est : l'O.C.E., l'Ofalac, l'Otus. Le plus ancien est l'Ofalac, le plus fort est l'O.C.E., ou Office chérifien d'exportations. Le petit dernier, l'Otus, donne des espoirs.

Le 18 janvier 1934, un décret beylical créait l'Office tunisien de standardisation. Un second décret, pris le même jour, établissait la marque de garantie « Tunisia ». Il est parfaitement inutile d'indiquer pour quelles raisons intervenaient ces deux décisions. Constatons simplement qu'elles venaient confirmer l'utilité d'une mesure dont l'Algérie avait été l'initiatrice. M. Marcel Peyrouton le disait d'ailleurs, en avril 1934, au Grand Conseil de la Tunisie :

« C'est là une formule analogue à celle adoptée par l'Algérie et le Maroc. Bien que ces mesures y soient d'application récente, elles ont déjà donné dans ces pays d'excellents résultats, et c'est ainsi que les produits présentés sous la garantie de la marque « Algéria » bénéficient déjà d'une prime sur les présentations ordinaires. »

M. Peyrouton, qui connut l'Ofalac à Alger, était mieux placé que beaucoup pour savoir.

***

Il me sera permis de faire une digression. Les trois offices placés côte à côte, une remarque s'impose : le Maroc et la Tunisie recherchent avant tout la standardisation des produits exportés. L'Algérie, par contre, adjoint nommément l'« action touristique » à l'action économique. Pour l'Otus c'est une occupation accessoire.

La standardisation, en effet, est un moyen matériel qui a un support matériel : le produit à standardiser, et laisse une marque matérielle : le règlement, l'estampille, la statistique.

Mais le tourisme est tout à fait étranger à la réglementation. On peut imaginer l'organisation la plus belle du monde, supposer les appels les plus émouvants, la publicité la plus astucieuse, l'astuce la plus ingénieuse, le touriste reste le personnage qui peut préférer la crotte pittoresque au confort moderne, l'anarchie des mœurs à la police d'une constitution. Le touriste est un homme qui, comme vous et moi, prétend opérer son choix librement, et sans doute choisit librement entre le dithyrambe d'ici et le dithyrambe de là.

Je ne prétends nullement défendre l'« Action touristique » de l'Ofalac dont je ne me soucie pas aujourd'hui. Mais je répète que comme les « exportations invisibles » sont le fait du tourisme, de même les résultats de l'action touristique sont difficilement visibles, parce qu'il suffit, par exemple, de la tenue du change pour accélérer ou enrayer la venue des visiteurs.

L'erreur de l'Ofalac est d'avoir compté sans cela.

Ne pas compter avec cela est d'ailleurs aussi l'erreur du public.

***

Pour en revenir à l'Otus, il procède d'une idée dont l'expérience a montré qu'elle n'était pas trop mauvaise. M. Peyrouton a eu tort, cependant, de ne pas aller jusqu'au bout de son entreprise. Lui qui dispose du pouvoir législatif, il n'a pas donné à l'Office tunisien de standardisation le pouvoir de s'imposer. L'adhésion à la marque « Tunisia » reste facultative. C'est justement cette liberté laissée aux producteurs et aux exportateurs algériens qui fait que l'Ofalac n'a pas pu faire rendre le maximum à son « action économique ». L'économie dirigée s'accommode mal de la demi-mesure. C'est un peu comme la discipline « librement consentie » qui n'acquiert de réelle efficacité qu'en devenant obligatoire.

A l'avantage de la Tunisie, je dois dire que, semble-t-il, exportateurs et producteurs montrent plus d'empressement que chez nous à recourir à la marque de garantie.

Les chiffres relatifs aux expéditions du raisin de table (chasselas et muscat) sont, à cet égard, encourageants. En 1934, l'Otus ne fonctionnant pas pour le contrôle et engageant à peine sa propagande en faveur des produits tunisiens, 2.700 quintaux de raisin de table avaient été exportés. En 1935, le chiffre à ce jour connu est passé à 21 000 quintaux, dont 3.800 estampillés par l'Otus, c'est-à-dire sensiblement 18 pour cent.

Evaluée en « pour cent », la bonne volonté des exportateurs algériens n'atteint pas ce niveau.

L'Otus est de création encore trop récente pour qu'on apprécie exactement la valeur et la portée de son action. Il n'applique, au surplus, sa garantie qu'aux raisins de table, aux dattes deglet-nour, aux agrumes et aux artichauts.

Il donne de belles espérances.

Puisse-t-il, pour son autorité, ne jamais prêter le flanc à la critique.

Roger NICOLAS.

(Le « Messager » d'Alger.)

Au pays de la combine

Comment l'on procède au Maroc pour la vente des propriétés

Les amateurs de propriétés au Maroc n'ont certainement pas prêté attention à une annonce administrative publiée avec discrétion par le Bureau des Domaines et concernant la propriété dite « La Limagne », remarquablement bien située à 17 kilomètres de Meknès, sur la route de Meknès à Fez, qui doit être vendue aux enchères le 7 janvier 1936 dans les Bureaux de la Direction Générale des Finances à Rabat.

La mise à prix est fixée à 752.000 fr., c'est-à-dire environ 4.300 francs l'hectare. Ce n'est déjà pas cher, car ainsi que l'indique l'annonce des Domaines, *la propriété est entièrement mise en valeur et comporte diverses constructions.*

Cependant, volontairement ou non, on a omis de signaler que « La Limagne » n'est autre que « La Ferme Fourny », qu'elle est complantée de plus de 12.000 agrumes, de pêchers, de pommiers, de cerisiers, d'abricotiers et de 40 hectares de fraisiers, qu'elle est entièrement irriguée, qu'il n'y gèle jamais.

L'affaire est bonne, si bonne, qu'un groupe, assez gourmand, s'est empressé de constituer une société au capital de 54.000 francs ayant pour titre « Société des Co-Acheteurs de la Limagne » (acte

sous-seing privé du 10 décembre 1935, enregistré le 12 décembre à Meknès, folio 46, case 835, déposé au greffe du Tribunal de Fez le 14 décembre 1935). Aucun temps n'a été perdu. L'on s'est efforcé d'agir sans bruit. Si des concurrents se présentaient ?

Cette affaire possède toutes les allures d'une sopliation.

Le mandat syrien

Lors du traité de Versailles, nous avons obtenu le mandat sur la Syrie. C'est-à-dire que nous avons été chargés d'aider ce pays à s'organiser. Nous n'y avons aucun avantage particulier au point de vue du commerce, nous n'y percevons aucune taxe dont nous puissions bénéficier, nous y devons assurer le libre passage des pétroles anglais et, quand tout sera bien en ordre, nous nous en irons. Or, M. Mussolini nous envie, paraît-il, ce mandat. Il serait (voir son interview de l'« Avenir ») disposé à l'échanger contre les droits de l'Italie sur la Tunisie.

Il est bon de noter que l'Italie n'a et n'a jamais eu aucun droit sur la Régence, mais, passons. M. Mussolini voudrait avoir le mandat syrien. Passons-le lui, tout de suite, sans hésiter. Cela lui fera plaisir et nous avons tout avantage à être en bons termes avec l'Italie. Profitons-en pour régler le remboursement de ce qu'elle nous doit et conclure une convention au suje de l'émigration de ses fils chez nous, ils nous apportent un précieux concours. Lâchons la Syrie. Nous y avons fait tuer depuis 1920 jusqu'au 1er janvier 1925

6.702 hommes

Le total de nos dépenses, sans contrepartie, si l'on veut tenir compte de celles qui sont une conséquence indirecte de notre mandat, doit être voisin de

SIX MILLIARDS

A quand la suppression des timbres-primes ?

« Nous sommes heureux, nous écrit-on, « de voir la « Tunisie Française », parmi « les trente ou quarante journaux paraissant à Tunis, prendre position contre « les timbres-primes, plaie du commerçant honnête, aussi nous vous prions, « vous qui avez commencé la campagne, de vouloir bien reproduire son article dont nous la remercions sincèrement.

« La vente avec timbres-primes doit « être supprimée. »

« Au cours de la deuxième journée du 22e Congrès de l'« Union des Intérêts Economiques », qui s'est tenu, avec beaucoup de succès, à Paris, les 19 et 20 novembre dernier, les représentants de plus de 350 commerçants patentés se sont prononcés en faveur de la suppression de la vente avec primes et timbres-primes.

« On ne peut qu'approuver un tel projet, car il est anormal que les commerçants, qui font encore des affaires, les fassent au détriment d'autres commerçants, leurs malheureux voisins.

« La prime est préjudiciable aux intérêts bien compris des fabricants, de leurs ouvriers, des employés, du trésor public et du consommateur.

« Le fabricant qui travaille pour les primes est en train d'habituer la clientèle à des objets de qualité moindre. Cette fabrication d'articles en grosse quantité et de moindre qualité arrivera à faire baisser les prix de revient, mais aussi le salaire de l'ouvrier. Elle fera perdre l'habileté des ouvriers qui s'habituent à fabriquer moins soigneusement.

« En ce qui concerne le trésor public, si le commerçant ne fait plus d'affaires, il ne paie plus d'impôts.

« Le Président du « Comité National d'Action contre les Primes », qui a pris la parole au cours de la séance, a répondu comme suit à certaines objections présentées par les primards :

« On m'a objecté que j'enlevais du travail aux ouvriers français qui fabriquent les primes : or, les articles donnés en primes viennent surtout de l'étranger. D'autre part, les fabricants de primes doivent courir leur risque, et si la loi interdisant les primes est votée, ils adapteront leur fabrication à de nouveaux usages.

« On m'objecte : la liberté du commerce. Mais la liberté du citoyen s'arrête là où commence la liberté du voisin. »

« La suppression de la prime est indispensable :

« 1° pour le retour au commerce équitable, car lorsqu'un commerçant paie patente pour vendre une marchandise, son voisin, qui ne paie pas la patente pour cette même marchandise, n'a pas le droit de la donner; 2° pour que l'industrie française reprenne la fabrication des articles de goût qui a fait sa réputation mondiale. »

« De son côté, M. Peissel, député rapporteur de la proposition de loi interdisant la vente avec primes et timbres-primes devant la Commission du Commerce à la Chambre, a fait connaître par lettre les conclusions de son rapport :

« Article premier. — Suppression, dans un délai de deux ans, à partir de la promulgation de la loi, des ventes avec timbres-primes, tickets-primes, etc., et, dans le même délai, des ventes avec primes en nature, consistant en objets différents de ceux qui font l'objet de la vente principale.

« Article 2. — Ne sont pas considérées comme primes :

« Les objets donnés en supplément de la quantité acquise, identiques à celle-ci.

« Les articles de réclame de peu de valeur et marqués de façon indélébile au nom de la firme qui fait la publicité.

« Tout escompte ou remise en argent, pouvant être calculés de façon précise par l'acheteur et dont le décompte est déduit lors du paiement de la marchandise.

« L'article 3 et dernier fixe des pénalités légères, mais fermement appliquées. »

« Il est fortement à souhaiter, dans l'intérêt des commerçants, comme dans celui des consommateurs tunisiens, qu'une telle meure d'interdiction, déjà appliquée au Maroc, soit prise dans la Régence.

« Dès maintenant, nos ménagères, trop souvent oublieuses de leur vrai intérêt, devraient plus se soucier de la qualité et du prix des marchandises qu'elles achètent que des primes d'une valeur toujours trompeuse qui, parfois, les accompagnent. »

Echos et Nouvelles

SPECIALITE

On s'étonne, dit l'« Echo d'Alger », du succès des hebdomadaires. J'avais pourtant entendu, il y a vingt ans, un confrère le prophétiser: c'était un débutant et il avait le mérite de voir la profession avec des yeux neufs. Il prétendait que le journal quotidien ayant démesurément agrandi sa clientèle, l'ancien public de la presse d'idées se reformerait autour de périodiques spécialisés dans un genre, une nuance ou une préoccupation. A côté du journal de tout le monde, le journal de certains.

Sa théorie laissait la part belle aux quotidiens régionaux ou départementaux qui s'adressent à une catégorie de lecteurs strictement déterminés par leur résidence. En effet, la presse régionale connaît de plus en plus la faveur du public. Et si l'on cite des exceptions, ces exceptions ne sont qu'apparentes : ainsi, tel journal parisien du soir a conquis une clientèle en province parce qu'il est apprécié comme « article de Paris ».

La « Fronde » ajoute qu'on lit l'hebdomadaire, on parcourt le quotidien.

Ce qui intéresse dans l'hebdomadaire, c'est l'article, le filet, l'écho toujours inédit.

Ce qu'on cherche dans le quotidien, c'est le titre, le titre sur deux, trois, quatre colonnes. On lit les titres, on est fixé; on ne pousse pas plus loin la lecture. D'ailleurs, on n'en a pas le temps.

On lit l'hebdomadaire chez soi, tranquille, au coin du feu, dans son lit.

On interroge le quotidien en se rendant à son bureau ou à son atelier, dans le tram, dans l'autobus, dans le métro. Le quotidien, ça sent l'usine: l'hebdomadaire, l'artisanat.

On ne déchire jamais un hebdomadaire. Inconsciemment, peut-être, les lecteurs respectent l'hebdomadaire.

Demandez où vont les quotidiens de la veille ?

LES VENTES SUR SAISIE EXECUTION

On nous prie de demander à M. « qui de droit » s'il est bien utile aux huissiers d'annoncer, dans les quotidiens, le jour même de la vente sur saisie exécution.

Ainsi dimanche dernier quatre annonces de trois huissiers différents paraissaient dans un quotidien pour annoncer la vente d'automobiles qui pouvaient intéresser des banlieusards qui n'ont pas l'habitude de lire leur quotidien à 5 h. ou 6 h. du matin.

Un délai de deux jours au moins devrait être imparti entre l'annonce et le jour de la vente.

Nous espérons que la demande de notre ami sera entendue.

Administration des Habous

Avis d'échange par voie d'enchères publiques des oliviers sis dans la circonscription de Sousse.

Il sera procédé à la Niabat de Sousse, à 9 h. du matin, les 13 janvier 1936 et jours suivants, à l'échange par voie d'enchères publiques des oliviers épars dans les régions de Sousse, Akouda-Kaassiba, Sidi-Ameur, Kalaâ-Kebira, Kalaâ-Seghira, El Motamar, Sidi-bou-Ali, Hergal, zaouia Houadanine, Hammam Sousse, El-Messaadine, M'Saken, Djemmel, El-Kenaiss, El Merdine, Sahline, Feriat, Beni Kolsoum, dépendant de la Niabat de Sousse.

Les amateurs sont priés de prendre connaissance des avis affichés dans les lieux publics et d'assister au jour d'adjudication y figurant.

Il est à remarquer que tous les frais, dont l'élévation avait effrayé les amateurs, ont été réduits au strict minimum.

Loterie Nationale

14e TRANCHE

TIRAGE LE 20 JANVIER 1936

DEMANDEZ PARTOUT LES

apéritifs Licari

Station Thermale de KORBOUS

Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne. Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits

Renseignements : Exploitation Korbous (Téléphone : 4)

DEMANDEZ PARTOUT

le RhumChauvet

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR

Représentants-dépositaires

4, Rue de Flandres — TUNIS

Hammam-Lif

Etablissement Thermal Municipal

ouvert toute l'année

de 7 h. à 11 h. et de 14 h. à 18 h.

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement.....

L'acquisition la plus sûre.....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS Téléph. 10.40

Placement Or

Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.40.

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira

BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1re Classe de l'Université de Montpellier

Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte

TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS

DEPOT DE MACHINES AGRICOLES

41, Rue Al-Djazira, 41

Compagnie Algérienne

Société Anonyme fondée en 1877

Capital : 100.000.000 de Francs entièrement versés

Réserves : 90.000.000 de Francs

Siège Social : PARIS, 50, rue d'Anjou

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE, DE BOURSE ET DE CHANGE

Comptes de dépôts à vue et à préavis

Dépôts à Echéance

Escompte et Encaissement de tous Effets

Crédits de Campagne — Avances sur Marchandise.

Envois de Fonds - Opérations sur Titres - Garde de Titres

Souscriptions — Paiement de Coupons

Location de compartiments de Coffres-forts

Emission de Chèques et de Lettres de Crédit sur tous Pays

Agences en France

et dans toutes les Villes et principales Localités de l'Algérie et du Maroc ainsi qu'au Grand Liban et en Syrie

En Tunisie :

Tunis, Béja, Bizerte, Djerba, Gabès, Kairouan, Le Kef, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Sfax, Souk-el-Arba, Souk-el-Khémis, Sousse.

Correspondants dans le monde entier

Grand Hôtel & Gd Hôtel de France

S, rue Léon Roches

TUNIS

Eau courante Ascenseur

12 appartements avec salle de bain privée

Chauffage central partout

Salle pour noces et banquets

J. EYMON Propriétaire

Maisons recommandées

Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuenod — 1re Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun — Artificiers — Ancienne maison Paonessa Père et Fils, Louis Paonessa Fils, successeur, rue de Bretagne - Tunis.

Tunisia-Palace, 1er ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte — Ascenseur.

Grande Fabrique d'Espadrilles Ripoll Mentero et Garcia — Tél. : 24.17 — 1, Rue Al-Djazira, Tunis — Gros, demi-gros, détail.

Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combry — 5, Rue d'Angleterre, et 17, Rue d'Italie (en face la Poste, Tunis).

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France, Tunis — Brami Frères & Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France — 1er ordre — L. de Lacroix, propriétaire — (Sousse-Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imp. GORSSE, BASCONE et MUSCAT

Achetez votre épicerie chez un épicier

AU BON CAOUA

113, Rue de Portugal - Tunis

et dans ses succursales

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs

Siège Social à Tunis - Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte

Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Maison Paonessa, Artificier

Rue de Bretagne — TUNIS

Fabrique d'Artifices en tous genres

Entreprise générale des fêtes publiques et privées

Vente et location d'illuminations et de décorations

Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE

- Office Français Immobilier & Commercial -

(35e ANNÉE) « ASSURANCES » (35e ANNÉE)

28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIETE ANONYME

au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés

Registre du Commerce : TUNIS n° 1025

Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère

AGENCES EN TUNISIE :

Tunis — Bizerte — Sfax — Sousse

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change

Dépôts à vue et à Echéance Fixe

Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Colis

Moulins-Concasseurs

Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...

1.200 références en Tunisie

Essais, devis et renseignements franco sur demande

INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage - TUNIS

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens

La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille

Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.

Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.

Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL

PELLET César, agent

DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse

Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goud rond — Téléphone 1.39

Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

Grande Distillerie Tunisienne

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle

« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à M. Gustave BESSIS, Agent général

4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79

DOMAINE DE POTINVILLE

Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique).

BUREAUX : 2 Rue de Marseille — TUNIS — Téléph. : POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hammam-Lif).

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS

« Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »

Maison A. MODIGLIANI

Agent général et Dépositaire pour la Tunisie

5, Rue Saint Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Compagnie de Navigation Mixte

COMPAGNIE TOUACHE

Service Maritime entre Tunis et Marseille

Départ de Tunis le mercredi à 11 heures.

Arrivée à Marseille le jeudi à 15 heures.

Départ de Marseille le lundi à 12 heures.

Arrivée à Tunis le mardi à 17 heures.

Pour frêt et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.

Les Agents PEDELUPE & PIETRA